



Charte du licencié du CVB 52 HM

Saison Sportive 2020 / 2021

Etre licencié, licenciée au CVB 52 HM c'est :

Respecter scrupuleusement les consignes sanitaires mise en place par le club, exemple COVID 19

S'engager sportivement :

- Etre à jour de son dossier d'inscription.
- Etre assidu aux entraînements.
- Participer aux différentes compétitions et stages organisés.
- Respecter les objectifs sportifs mis en place en début de saison

S'engager à avoir une bonne conduite :

- Respecter les entraîneurs, dirigeants, coéquipiers.
- Respecter les règles du jeu et les arbitres.
- Respecter les équipements et les lieux mise à disposition par le club.
- Respecter le club et son image

Participer à la vie du club :

- Participer à l'organisation, aux moments de partage avec les équipes adverses, des goûters et des collations de fin de tournoi ou de matchs.
- Participer à l'organisation de déplacements.
- Participer à l'organisation de manifestations.

Le CVB s'engage pour la saison à offrir à ses licenciés la possibilité d'assister aux matches de l'équipe professionnelle gracieusement. Il est précisé que pour des raisons de structure les enfants de moins de 10 ans devront s'asseoir sur les genoux de leurs parents (famille).

Nom : Prénom :

Adresse :

A Chaumont, le / /

Signature (précédée de la mention
« lu et approuvé »)